



L'ÉVÉNEMENT

Des pistes d'économie explosives pour un gouvernement sans majorité

Pierre-Loeiz Thomas

C'est un grand marché où se saisir d'un produit exposé sur l'égalité peut être risqué. Dans son rapport sur le financement de la Sécurité sociale, la Cour des comptes propose une cinquantaine de pistes de mesures et de réformes pour réduire le déficit (15,3 milliards d'euros l'an dernier) qui pèse sur notre modèle de solidarité. Parmi cette liste, certaines mesures intéressantes d'un point de vue économique pourraient bien aplanir un gouvernement sans majorité à un an et demi de la prochaine élection présidentielle. Tour d'horizon.

■ Réduire les allègements de charges patronales

Alors que le patronat milite pour réduire encore un peu plus le coût du travail, la Cour des comptes tempère en se penchant sur les allègements de charges patronales. Dans son rapport, l'institution note que « leur montant a presque quadruplé, pour atteindre 77,3 milliards d'euros », de 2014 à 2024. « La perte de recettes est, en principe, compensée par l'État mais les modalités de cette compensation sont devenues défavorables pour la Sécurité sociale », analysent les équipes de Pierre Moscovici. Pour y remédier, la Cour des comptes propose d'abord de se pencher sur l'efficacité de ces mesures et de mieux les calibrer pour limiter leur coût « dans l'objectif de contribuer au retour à l'équilibre financier de la Sécurité sociale ». Difficile pour Bercy de se saisir d'une telle mesure. Entre un marché de l'emploi qui résiste mais qui montre des signes inquiétants de fragilité et des entreprises déjà échaudées par une guerre commerciale qui menace de nouveau, la ligne de crête semble périlleuse pour le gouvernement.

■ Mieux contrôler les retraités établis à l'étranger

La Cour des comptes l'admet : il y a « des progrès » qui ont été faits depuis 2017 sur la chasse aux resquilleurs à l'étranger. Des progrès, certes, mais pas assez pour garantir qu'une partie des 6 milliards d'euros versés en pensions de retraite à 1,1 million de bénéficiaires résidant à l'étranger chaque année ne soit pas détournée. En détail, le rapport vise les non-déclarations du décès du pensionné, les usurpations d'identité ou les versements de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse) à des personnes résidant hors de France.

S'il est difficile de dresser une estimation générale du nombre de fraudeurs, la cour peut s'appuyer sur le résultat de contrôles menés dans plusieurs pays entre 2020 et 2023. La convocation physique de 4 000 retraités âgés en Algérie (1 % de l'effectif) et 2 500 au Maroc (3 % de l'effectif) avaient alors révélé que les décès non signalés représentaient entre 3 % et 22 % des pensionnaires convoqués. Le coût annuel de la fraude dans ces deux pays se situerait autour de 52 à 92 millions d'euros selon les estimations de la cour. Pour attraper les tricheurs, l'institution propose d'« accélérer le développement des échanges de données informatisés avec les pays à fort enjeu » mais aussi de renforcer les contrôles antifraude dans les pays qui ne partagent pas avec la France les données informatisées sur les décès, de leurs citoyens. La Cour des comptes appelle pour cela à « privilégier la présence physique de la personne contrôlée ». S'agissant du régime général, ce sont les retraités établis en Algérie qui représentent le principal





poste de dépense (1,1 milliard d'euros en 2022). Compte tenu de l'état des relations bilatérales, un renforcement des contrôles sur place ne semble pas à l'ordre du jour.

■ Réformer le cumul emploi-retraite

Autre sujet explosif mis en avant par la Cour des comptes : le cumul emploi-retraite. Selon les chiffres avancés par l'institution, le nombre de retraités du régime général qui travaillent en parallèle a augmenté de 75 % entre 2009 et 2020, soit trois fois plus rapidement que celui de retraités de moins de 75 ans. En 2020, les retraités salariés affiliés au régime général ont perçu 12,6 milliards d'euros de pensions et 5 milliards d'euros de revenus d'activité. Concernant le profil de ces retraités travailleurs, plus d'un quart d'entre eux seraient des cadres, 24 % seraient des personnes ayant commencé à travailler tôt et qui bénéficient d'un aménagement pour carrière longue.

Enfin, la moitié de ces travailleurs pensionnaires seraient des personnes avec des revenus moyens, ou « *des femmes aux carrières heurtées dont le montant de la retraite et les revenus tirés de leur activité complémentaire sont faibles* », note le rapport. La Cour des comptes estime que l'assouplissement des possibilités de cumul emploi-retraite permet des situations trop avantageuses au regard de la situation du régime des retraites. Elle recommande une refonte du système qui limiterait la pratique et permettrait 500 millions d'euros d'économies. De quoi satisfaire Bercy mais aussi faire craindre une levée de boucliers des retraités modestes.

■ Limiter le recours aux intérimaires

Le recours à l'intérim dans les hôpitaux publics a bondi entre 2019 et 2023, faisant tripler les coûts, pour atteindre 472 millions d'euros. La Cour des comptes en est consciente, le développement de cette pratique « *est directement lié au manque de professionnels dans certains métiers (infirmiers spécialisés, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, etc.), certaines spécialités (gériatrie, psychiatrie) ou organisations (travail de nuit, alternance jour-nuit)* ».

Mais l'institution pointe plusieurs dérives du système comme le recours excessif aux contrats de vacataires, dont elle appelle à « *clarifier sans délai le régime juridique* ». Par ailleurs, la Cour des comptes rapporte que 50 000 professionnels paramédicaux publics cumulaient un second emploi en 2023, souvent dans des établissements privés. « *Le contrôle de ces situations de cumul, pourtant aisé, est peu pratiqué* », regrettent les sages de la rue Cambon, qui appellent à plus de rigueur. Encore une fois, la voie de passage du gouvernement sur ce sujet reste étroite. Comment faire la chasse aux intérimaires quand ce sont eux qui font, en partie, fonctionner l'hôpital public ? ■



6 milliards d'euros sont versés en pensions de retraite à 1,1 million de bénéficiaires résidant à l'étranger.

FRIENDS STOCK - STOCKADobe.COM





WAVEBREAKMEDIA/MICRO - STOCK.ADOB

50 000 professionnels paramédicaux publics cumulaient un second emploi en 2023, souvent dans des établissements privés.

